

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

**Décision du 19 août 2019 portant délégation de signature
(Office français de l'immigration et de l'intégration)**

NOR : INTV1924225S

Le directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,
Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5223-1 à L. 5223-6;
Vu le décret du 13 novembre 2018 portant nomination du directeur général de l'Office français de l'immigration et de l'intégration – M. LESCHI (Didier);
Vu la décision du 31 décembre 2013 modifiée portant organisation générale de l'Office français de l'immigration et de l'intégration,

Décide:

Article 1^{er}

Délégation est donnée à M. Guillaume Cavelle, adjoint au directeur des affaires immobilières et logistiques, à l'effet de signer tous actes d'un montant inférieur à 25 000 € HT tels que définis ci-dessous :

- les titres de recettes émis à l'encontre des débiteurs de l'Office français de l'immigration et de l'intégration;
- les amplifications et certifications de pièces relevant du champ de compétence de la direction des affaires immobilières et logistiques, tel que défini par la décision du 31 décembre 2013 susvisée.

Article 2

La présente décision prend effet le 2 septembre 2019.

Article 3

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'Office français de l'immigration et de l'intégration et au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 19 août 2019.

*Le directeur général de l'Office français
de l'immigration et de l'intégration,*
D. LESCHI